



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE SEANCE

L'an deux mille dix-huit le quinze mai à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Violaines dûment convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-François CASTELL, Maire

Etaient présents :

Messieurs CASTELL Jean-François Maire, LELONG Frédéric (arrivé à 19h12), DELANNOY Alain, GODSENS Jean-Jacques, BONVARLET Olivier, DELPORTE Bernard, LECOMTE Jean-Marie, SOJKA David, LUCAS Jean-Pierre, FACHE Jean-Luc (arrivé 18h32).

Mesdames VERMUSE Isabelle, TRAISNEL Isabelle, COULON Christine, WATTELLIER Marie-Auréli, FIDELLE Lucette, PAQUET Marie-Thérèse, LOGEZ Isabelle, HAMELIN Natacha, GORNY Mylène, PRONNIER Chantal.

Excusés représentés : CORBUT Pierre (procuration SOJKA David), BILLAUD Corinne (procuration COULON Christine), DELCOURT Véronique (procuration TRAISNEL Isabelle), LECLERCQ VOISIN Sophie (procuration PRONNIER Chantal).

Excusée : TISON Emmanuelle

Nombre de Conseillers

Exercice : 27

Présents : 19 puis 20

Votants : 24 puis 25

Le Maire ouvre la séance.

1. Nomination du secrétaire de séance

Madame FIDELLE Lucette est nommée secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu de la séance du 20 mars 2018

Monsieur Jean-Luc FACHE évoque que dans ce compte rendu il est précisé que plusieurs documents devaient être transmis aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire indique qu'effectivement le tableau des effectifs avant et après devait être transmis suite à la demande de Madame Sophie Leclerc Voisin.

Monsieur Jean-Luc FACHE indique qu'il avait lui réclamé le tableau des emprunts.

Madame Cécile LOKIETEK indique que cela va être regardé et les documents seront transmis. (ils seront transmis semaine 24).

3. Domaine et Patrimoine – Cession de la parcelle AH 488p

Monsieur David SOJKA explique que Madame BASTIN demeurant 9 impasse des Magnolias a fait connaître son intention de se porter acquéreur d'une partie de la parcelle AH 488 sise rue des Chênes. Elle souhaite acheter à la commune une parcelle de +/- 337 m² à extraire de la parcelle AH 488 ayant une superficie totale de 50 264 m² en vue d'agrandir sa propriété

Le Pôle évaluation Foncière consulté sur ce projet a fait connaître son estimation qui s'élève à 70 €/m².

En cas d'acceptation, les frais inhérents à cette cession (frais de géomètre et de notaire) seront mis à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette cession et le cas échéant à autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir dans ce dossier.

Monsieur le Maire présente un plan permettant de situer le terrain considéré. Il précise que des cessions ont déjà été faites dans ce secteur.

Monsieur Jean-Luc FACHE demande s'il s'agit des terrains derrière l'impasse.

Monsieur le Maire indique que oui, qu'il y a déjà eu des terrains cédés entre la salle des Chênes et l'impasse.

Monsieur Jean-Luc FACHE dit que cela fait déjà une grande surface et qu'il ne lui semble pas que le prix de 70 €/m² soit ce que les autres aies payé

Monsieur le Maire indique que cela correspond à l'estimation des Domaines.

Monsieur Jean-Luc FACHE dit que l'on peut majorer l'estimation des domaines, car il est probable qu'à terme une construction soit réalisée.

Monsieur le Maire indique que le Béguinage va arriver de l'autre côté

Monsieur Jean-Luc FACHE affirme que le terrain est constructible.

Monsieur Bernard DELPORTE demande si la surface cédée est de 50 000m² ?

Monsieur le Maire répond que non cela est la surface totale du terrain, la partie cédée est de plus ou moins 337 m².

Il ajoute que pour le béguinage, la parcelle a été estimée à 25 €/m².

Monsieur Jean-Luc FACHE dit oui pour le béguinage, mais là il s'agit d'un particulier.

Monsieur Jean-Luc FACHE demande si à l'époque cela n'était pas des accessions.

Monsieur le Maire montre les limites antérieures des parcelles.

Monsieur Bernard DELPORTE demande à combien ont été négociées les cessions précédentes.

Il est précisé que les cessions ont été faite au même prix (70 €/m²).

Monsieur Jean-Luc FACHE indique qu'à l'époque ces terrains avaient vocation d'espaces verts pour la salle des sports.

Monsieur le Maire indique que cette partie est peu entretenue.

Monsieur Jean-Luc FACHE demande si c'est le SIVOM qui est chargé d'entretenir cette partie.

Monsieur le Maire répond que là c'est la commune qui gère l'entretien avec une grosse débroussailleuse. Il précise que ce terrain est en dehors de l'enceinte de la salle des sports.

Monsieur Jean-Luc FACHE dit que les limites de la salle des sports n'étaient pas définies.

Monsieur le Maire précise qu'elles sont définies par un grillage et montre où se situe le grillage.

Monsieur Jean-Luc FACHE dit que ce grillage est implanté de façon aléatoire. Il s'agit d'une propriété communale. Le grillage aurait pu être implanté différemment.

Monsieur le Maire indique qu'effectivement le grillage aurait pu être implanté sur la rue Wandhofen.

Monsieur le Maire indique qu'une autre demande avait été faite mais que la commune n'a pas souhaité qu'une suite favorable soit donnée à cette demande.

Monsieur Jean-Luc FACHE dit qu'il y a une voirie au bout de l'impasse.

Monsieur le Maire indique que non il s'agit s'un passage pour le tracteur.

Monsieur Jean-Luc FACHE dit qu'il s'agit d'une prolongation de la voirie.

Monsieur le Maire dit qu'il n'est pas possible de faire circuler une voiture là. Cela est trop petit. Les camions poubelles n'entrent plus dans la voie car elle est trop petite.

Madame Marie-Thérèse PAQUET demande s'il n'est pas possible de couper au droit de la propriété.

Monsieur le Maire indique que cela avait été proposé mais que ce découpage n'a pas reçu l'accord des demandeurs.

Madame MARBACH explique que le terrain apporte une plus-value à la propriété, et pourrait permettre une extension du bâti existant, mais ne comporte pas d'accès direct au domaine public.

Monsieur Olivier BONVARLET indique que l'accès pourrait se faire par la propriété de Madame BASTAIN

Madame MARBACH répond que oui. Mais le fait que les constructions en second rang ne sont plus possible au PLUI une habitation supplémentaire ne peut être envisagée et il faudrait de surcroît prévoir un accès par servitude sur la propriété de Madame BASTAIN.

Monsieur Jean-Luc FACHE dit que même s'il n'y a pas de construction, le jour de la revente de l'ensemble la surface constructible est beaucoup plus intéressante.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres proposition ou question à ce sujet.

Il ajoute que la superficie de ce terrain est quasi doublée mais cela a été le même pour les voisins qui ont déjà acquis.

Monsieur le Maire demande à Madame PRONNIER ce qu'elle en pense.

Madame Chantal PRONNIER répond que cela ne la gêne pas, si en plus ce terrain sera entretenu ce n'est qu'un plus.

Monsieur le Maire soumet au vote cette cession.

Au premier vote le Conseil Municipal se prononce à la majorité pour cette cession.

Monsieur Jean-Luc FACHE demande à quel prix est donc cédé ce terrain.

Monsieur le Maire soumet à un second vote pour un prix de 70 €/m².

Monsieur Jean-Luc FACHE répète que cette acquisition apporte une plus-value à la propriété et apporte une surface constructible plus importante sur la parcelle. C'est pour cela qu'il trouve cela pas cher.

Monsieur le Maire indique qu'il sera tributaire des limites pour construire.

Monsieur Jean-Luc FACHE dit qu'il sera soumis à une distance de 3 mètres.

Adoption à la Majorité (23 voix pour 1 voix contre Jean-Luc FACHE).

4. Finances Locales – Subventions aux associations.

Monsieur Jean-Jacques GODSENS explique que la commission municipale en charge des associations s'est réunie le 26 avril 2018 afin de statuer sur les demandes de subvention présentées par les associations pour l'année 2018. Il est rappelé que les membres du Conseil Municipal qui siègent au bureau des différentes associations sont invités à ne pas prendre part au vote de la subvention versée à cette association.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les subventions octroyées aux associations dont le détail est repris au tableau.

ASSOCIATION	SUBVENTION ALLOUEE	VOTE
ASV	21 000 €	24 voix pour
ASV, Campo Club	1 950 €	24 voix pour

Monsieur le Maire indique que des renseignements ont été pris auprès du district, et qu'il s'agit d'une des plus grosses subventions sur le district. En 2014, il y avait pour cette association une subvention de 33 484 €. Il ne faut pas dire que la subvention a été baissée. A l'époque le bus était inclus dans la subvention. Le bus a été supprimé. Il n'y a pas eu de baisse de subvention pour les associations depuis 2014.

Monsieur Jean-Luc FACHE dit qu'en 2014 il y avait également une subvention exceptionnelle pour le cecifoot.

Monsieur Jean-Jacques GODSENS dit que cette subvention n'était pas exceptionnelle, elle était incluse dans la subvention.

Monsieur le Maire indique que le ceci-foot c'est une subvention de 1 800 € par an.

Monsieur Jean-Jacques GODSENS précise qu'il s'agit d'une section nationale et donc que les matchs sont joués dans le championnat national. Et donc cette équipe est subventionnée par l'Agglomération.

Monsieur le Maire indique qu'une subvention est sollicitée pour le handicap.

BCV	20 000 €	23 voix pour (Jean-Jacques GODSENS ne prend pas part au vote)
Tennis de Table	3 500 €	24 voix pour
APE	250 €	24 voix pour
CASPJ	2 500 €	24 voix pour

Monsieur le Maire indique que le CASPJ avait demandé en 2017 une subvention exceptionnelle pour acquérir une surfileuse.

Danse Classique	2 700 €	24 voix pour
-----------------	---------	--------------

Monsieur le Maire précise qu'en 2015 cette association avait sollicitée une subvention exceptionnelle en raison de ses 25 ans.

Détente pour Tous	240 €	24 voix pour
FJEP	15 000 €	23 voix pour (Mylène GORNY ne prend pas part au vote)
Don du Sang	500 €	24 voix pour
Association Musicale	72 000 €	24 voix pour
Médaillés du Travail	500 €	24 voix pour
La Passerelle	270 €	24 voix pour
Anciens Combattants	400 €	24 voix pour
Souvenirs Français	3 000 €	24 voix pour

Monsieur Jean-Jacques GODSENS indique qu'il s'agit d'une subvention exceptionnelle car cette association prépare le 11 novembre célébrant la fin de la première guerre mondiale.

Confrérie de la Fraise	500 €	24 voix pour
Country Line Danse	250 €	24 voix pour

Monsieur le Maire indique que cette association avait sollicité une subvention de 1 000 € mais la commission a décidé de n'attribuer que 250 € car il s'agit d'une première année de fonctionnement.

Monsieur Jean-Jacques GODSENS indique que les subventions versées aux associations représentent une enveloppe globale de 142 610€.

Il précise qu'une demande a été faite par les accordéonistes mais que celle-ci n'a pas été validée par la commission car il n'y a pas d'action menée sur la commune. La CAPA n'a elle pas renouvelée sa demande de subvention.

Madame Isabelle VERMUSE dit que Violaines est bien l'une des rares communes qui n'a pas baissé les subventions versées aux associations.

Monsieur le Maire dit que lors de la réunion de district du basket, les présidents évoquent que la subvention moyenne est de 10 000 €.

5. Choix du délégataire pour la gestion et l'exploitation de la crèche :

Monsieur le Maire indique que cet après-midi la commission de délégation de services publics s'est réunie avec la participation de Monsieur WAILLE à qui il a expliqué que comme il l'avait fait pour le choix des délégués pour les élections sénatoriales il avait souhaité que la représentativité de la commune soit respectée. Des élus de l'opposition sont donc appelés à siéger à cette commission.

Madame Marie-Thérèse PAQUET explique que la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 modifiée relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, codifiée au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dans ses articles L 1411-1 à L 1411-8 définit le champ d'application et la procédure de délégation de service public.

Par délibération en date du 22 février 2018, le Conseil Municipal a approuvé le principe d'une procédure de délégation de service public (DSP) pour la gestion et l'exploitation de la crèche.

Un appel d'offre a été lancé du 20 mars au 20 avril 2018. 12 dossiers ont été retirés, 2 candidatures ont été déposées.

La Commission de Délégation de Service Public s'est réunie le 20 avril pour procéder à l'ouverture des plis. Les deux candidatures, au vu des pièces fournies, ont été déclarées recevables.

La commission s'est à nouveau réunie ce jour et a établi les conclusions du rapport d'analyse des offres.

Après présentation, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur le choix du délégataire.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait décidé la création d'une crèche à Violaines. Cela faisait suite à l'étude menée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) qui reconnaissant le territoire de Violaines prioritaire sur la garde des enfants, avec l'attribution de participations complémentaires pour cet accueil.

Les assistantes maternelles présentes sur la commune, effectuent un bon travail mais un manque de crèche se fait ressentir.

Ce projet a été validé par la CAF en octobre 2014, car il y avait un manque de places pour l'accueil des jeunes enfants.

L'ouverture de la crèche représente une offre de service et nécessite un bâtiment pour l'accueillir.

Dans le projet de reconstruction de l'école maternelle, une crèche a été intégrée ainsi qu'une salle polyvalente. La prise en charge directe par la commune d'une crèche, avec ce que cela implique, étant lourde, le choix d'une délégation de service public a été envisagée. Une Commission de Délégation de Services Publics a donc été mise en place selon les modalités définies lors du Conseil Municipal du 20 mars dernier. Un appel à candidature a été lancé et douze dossiers ont été retirés. Deux organismes ont déposés leur offre, l'une dématérialisée par PEOPLE AND BABY, et l'autre déposée en mairie par AUX CLAIRS DE LA LUNE.

Pour l'analyse, des critères de sélection ont été définis sur lesquels chaque membre titulaire de la commission a été amené à se prononcer. Ces critères sont :

- qualité et type de services fournis 40%
- méthodologie utilisée et moyens engagés 30%
- coût du service à la collectivité 30%

Ces critères permettent d'attribuer donner une note et ainsi de classer les candidats.

L'analyse de l'offre s'est faite pour le premier critère sur la présentation globale de l'entreprise, les objectifs généraux, le projet pédagogique, les activités, l'approbation du site, le projet passerelle entre la crèche et l'école maternelle. Un travail est mené sur ce point avec le comité de pilotage, la CAF, la PMI, le RAM et l'Agglomération. Dans le cahier des charges, un projet intergénérationnel était sollicité, un projet prend en compte l'EHPAD, l'autre le club des aînés et le futur béguinage. D'autres critères portaient sur La place des parents dans l'accueil et l'organisation de la crèche, l'adaptation des enfants lors de leur entrée dans la structure, l'approche handicap, les partenariats, les intervenants extérieurs

Pour le second critère sont entrés en ligne de compte l'organisation, la gouvernance et la structure, la composition des équipes, la décomposition de ces équipes, les intervenants ponctuels, le recrutement du personnel, l'installation de l'équipe, la formation du personnel, les avantages sociaux, l'attribution des places, les horaires, la continuation de service, l'alimentation.

Le coût du service concerne le coût de la place.

Pour le premier candidat il estime à 84 000€/an le coût des 12 places, financé à 55% par le contrat enfance jeunesse et avec un loyer de 25 000 € pour les locaux soit un coût final pour la commune de 12 800 € /an pour 12 places.

Pour le second il n'y avait pas d'évaluation mais celle-ci a été calculée, elle s'élèverait à 26 000,41 € /an à la charge de la commune.

Monsieur Bernard DELPORTE demande si les parents prennent quelque chose en charge.

Monsieur le Maire répond que ce service sera payant. Il s'agit d'une crèche PSU (prestation de service unique), et c'est la CAF qui fixe les tarifs pour les familles en fonction de la composition familiale et les revenus du foyer. C'est un tarif national qui s'applique au établissement ayant souscrit ce type de financement.

Monsieur le Maire précise qu'il été souhaité que cette structure soit une crèche PSU de façon à ce que cet équipement soit conventionné CAF. Il ajoute qu'aujourd'hui les tarifs de ce service ne sont pas arrêtés.

Arrivée de Monsieur Frédéric LELONG (19h12)

Madame Cécile LOKIETEK précise que cet équipement étant conventionné, l'ensemble de la charge est supporté par la CAF, la collectivité et les parents. La CAF et les parents couvrent 66% du coût de revient de la place.

Monsieur le Maire ajoute que la politique sur la petite enfance est en cours de révision. Le montage ne tient pas compte pour l'instance des dispositions à venir. La garde de la petite enfance devrait être abondée. Il y a un manque de place d'accueil des enfants en France.

A Violaines, il y a 42 naissances par an et 28 de ces enfants sont accueillis en dehors de la commune. Il est ensuite difficile de les voir revenir pour leur scolarité sur Violaines.

Le classement des deux candidats s'est réalisé à bulletin secret. Il n'a pas été débattu des critères de choix avant ce vote.

Ainsi il ressort de l'analyse :

	PEOPLE AND BABY			AUX CLAIRS DE LA LUNE		
	Qualité et types de services fournis : 40 %	Méthodologie utilisée et moyens engagés : 30 %	Coût du service à la collectivité : 30 %	Qualité et types de services fournis : 40 %	Méthodologie utilisée et moyens engagés : 30 %	Coût du service à la collectivité : 30 %
titulaire 1	35	25	20	36	28	25
titulaire 2	30	25	0	35	20	30
titulaire 3	25	15	15	30	20	25
titulaire 4	40	25	25	40	30	30
titulaire 5	25	20	10	35	25	25
titulaire 6	30	25	20	35	25	25

TOTAL par sous-critère	30,83	22,50	15,00	35,17	24,67	26,67
-------------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

TOTAL par candidat	68,33	86,50
---------------------------	--------------	--------------

Lors de ce vote il y a une discussion sur la taille de la structure de PEOPLE AND BABY, plutôt implantée sur la région parisienne. Au contraire, AUX CLAIRS DE LA LUNE est implantée à Lestrem, Sains en Gohelle et Rebreuve – Ranchicourt.

Au niveau Méthodologie ont été abordés l'organisation et la prise en compte du Handicap pour lequel AUX CLAIRS DE LA LUNE considérait cela comme une véritable situation de vie alors que PEOPLE AND BABY confiait le handicap au CHSCT.

Monsieur le Maire dit que la candidature de AUX CLAIRS DE LA LUNE se classe première.

Monsieur Olivier BONVARLET demande si le coût de la crèche est, pour la commune, le coût de la construction du bâtiment et 12 000 € /an.

Monsieur le Maire indique que c'est le coût du service proposé en plus à la population.

Monsieur Olivier BONVARLET reprend en disant que cela correspond au prix du bâtiment, au coût de fonctionnement et 12 000€ par an.

Monsieur le Maire explique qu'il est allé à l'inauguration de la crèche d'ANNEQUIN. Il s'agit d'une micro crèche dont le cout de fonctionnement s'élève à 25 000 € par an pour la commune.

A Violaines nous avons souhaité mettre un loyer de façon à ce que le prestataire ne mette pas le minimum. Il ajoute que ce service à un cout pour la commune, tout comme la cantine et le transport scolaire.

Le Conseil Municipal confirme le classement des offres fait par la Commission de DSP et confie à la SARL « Aux Clairs de la Lune » d'Arras la gestion de la crèche.

Adoption à l'unanimité (25 voix).

6. Finances Locales - Participation SIVOM de l'Artois

Monsieur Frédéric LELONG explique que le SIVOM de l'Artois vient de notifier la contribution communale pour 2018 dont le montant de la part communale s'élève à 81 983,90 €. Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le versement de cette contribution au SIVOM.

Le Conseil Municipal adopte la contribution proposée.

Monsieur le Maire souhaite revenir sur cette participation. Il explique que le SIVOM est chargé de l'entretien des espaces verts et de l'éclairage public de la commune. Monsieur le Maire donne le détail des coûts des services du SIVOM pour la commune :

L'administration générale :	25 498,36 €
Les services Techniques :	26 573,88 €
Prévention routière (Junicode) :	1 775,52 €
Prêt de matériel (hors facturation de location)	2 583,45 €
Action Jeunesse	9 469,19 €
Propreté Urbaine (Balayage des voiries)	65,17 €
Réseaux Urbains (Eclairage Public)	17 136,00 €
Aménagement Urbain (PLU, AOS hors facturation d'actes)	3 262,40 €
Service Espaces verts	74 809,00 €
Aménagement Urbain (commissariat)	4 614,10 e
Action pour l'emploi	5 012,72 €
TOTAL	170 799,79 €

Monsieur le Maire indique qu'il avait écrit à tous les maires du SIVOM, car une des compétences est partie à l'Agglomération, Le PLU et les zone d'activité ont été reprises par l'Agglomération avec l'entretien de leurs espaces verts et éclairage public. Il ajoute que depuis un an il réclame au SIVOM une baisse de la participation communale qui était de 185 574,79 e en 2017.

Cette baisse de 14 775 € aurait pu être portée au budget de la commune, cette participation étant payée par la commune et par les Violainois. Toutes les augmentations de participation depuis 2014 ont été prises sur budget communal, il a donc été décidé de répartir cette baisse de participation

sur les deux parts. Ainsi 6 000 € seront portés au budget de la commune et 8000 € sur la part des violainois.

Il dit à Monsieur FACHE que ce qu'il réclame est donc fait au travers de cette répartition.

Monsieur Jean-Luc FACHE demande si cela sera effectif sur la feuille d'impôts mais au niveau de la part du SIVOM.

Monsieur le Maire dit oui mais par la volonté de la commune de Violaines. Il ajoute que la contribution de l'agglomération baisse elle de 47 000€ à cause du transfert des deux zones.

Il ajoute qu'il écoute et qu'il entend les remarques qui sont faites. Il revient sur l'agglomération ou il est allé pour le vote du budget. Il demande si les personnes ont lu la presse. Un nouveau groupe s'est formé. Il avait été sollicité pour y participer et était intéressé car ce groupe se déclarait apolitique. Aujourd'hui, il ne sait pas comment se situe ce groupe et cela ne l'intéresse plus. Lors du vote du budget il a été discuté une heure et demie sur le vote du budget avant qu'il y ait une demande de suspension de séance et Monsieur le Maire pensait que beaucoup de représentants voteraient contre ce budget. Cinq minutes sont accordées et le budget est voté dès la reprise de séance. Monsieur le Maire dit qu'il était en colère et l'a dit lors de ce conseil d'agglomération ; dehors des personnes meurent de faim, n'ont pas de travail, sont malades. Tant que le comportement des élus sera comme cela... Il est là pour la solidarité mais il n'a pas apprécié le vote de la hausse des impôts à l'agglomération en 2017, beaucoup d'élus n'étaient pas présents, et une fois rentrés dans leur commune ont fait part de leurs déception de cette hausse.

Monsieur Jean-Luc FACHE dit que sur la demande qu'il avait fait, lors du Conseil Municipal, Monsieur le Maire a eu la même réponse à l'agglomération.

Monsieur le Maire dit que non car lui il était seul à s'abstenir sur le vote du Budget. Il avait lui demandé la baisse des impôts à l'agglomération parce qu'il avait demandé des efforts de gestion. Il revient sur le changement programmé du poste de transformation de la station d'épuration qui s'élevait à 50 000 € alors que le passage en tarifs jaune permettait de baisser le coup de l'abonnement mensuel et évitait le changement du poste de transformation. Cela a permis également de supprimer la ligne moyenne tension de la rue de l'étang. Cela est aussi bénéfique pour l'environnement.

Il ajoute que lui a entendu la demande de Monsieur FACHE.

Adoption à l'unanimité (25 voix).

7. Finances Locales – Tarifs des activités de loisirs

Madame Marie Aurélie WATELLIER explique que les activités de loisirs mises en place par la commune sont toujours très prisées.

La tarification mise en place présente ci-dessous un tarif « Violainois » applicable aux parents et/ou responsables légaux résidant la commune et un tarif « extérieurs » pour les autres situations.

Au vu de l'approche de la fin de l'année scolaire, il y a lieu de procéder à la révision des tarifs afin de les mettre en application à compter du 9 juillet 2018.

Le Conseil Municipal est invité à adopter les tarifs des activités de loisirs.

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal une mise en place du prix coutant pour les extérieurs avait été adoptée. Il a été souhaité de remettre en place ces tarifs violainois et scolarisés à Violaines car cela permet aussi d'accueillir 14% d'enfants en plus dans les écoles de la commune et donne aussi une fonction d'intégration pour les enfants gardés sur la commune ou dont les parents travaillent sur la commune. Il propose de voter comme présenter un tarif pour les enfants violainois et scolarisés à Violaines et un tarif extérieur.

Il précise qu'aucun tarif n'est augmenté. Il souhaite juste qu'au niveau des colonies il y est un tarif pour les violainois et un tarif pour les extérieurs scolarisés ou pas à Violaines.

Madame Chantal PRONNIER demande s'il y a des enfants extérieurs qui viennent pour les colonies.

Monsieur le Maire indique qu'il y avait un enfant extérieur qui souhaitait venir et quand il lui a été donné le tarif extérieur il n'est pas venu.

Les tarifs suivants sont adoptés :

	VIOLAINOIS et Enfants scolarisé à Violaines		EXTERIEURS	
Garderie	2,60 €		3,90 €	
Cantine maternel.	2,23 €		2,23 €	
Cantine Primaire	2,45 €		2,45 €	
	T1 (en fonction du QF <1125 €)	T2 (en fonction du QF >1125 €)	T1 (en fonction du QF <1125 €)	T2 (en fonction du QF >1125 €)
Mercredi ½ journée	2,25 €	2,55 €	4,50 €	4,80 €
CENTRE DE LOISIRS PETITES VACANCES SCOLAIRES				
1 Semaine	16,00 €	18,50 €	32,00 €	37,00 €
2 Semaines	32,00 €	37,00 €	64,00 €	69,00 €
2 Semaines AM	22,50 €	25,50 €	45,00 €	48,00 €
CENTRE DE LOISIRS ETE				
1 Semaine	21,50€	26,50 €	64,50 €	76,75 €
2 Semaines	43,00 €	53,00 €	129,00 €	153,50 €
3 Semaines	53,50 €	63,50 €	190,00 €	225,00 €
4 Semaines	64,00 €	74,00 €	240,00 €	280,00 €
COLONIES	VIOLAINOIS		NON VIOLAINOIS	
1 ^{er} Enfant	300,00 €		COÛT RÉEL	
2 ^{ème} Enfant	285,00 €			
3 ^{ème} Enfant	270,00 €			

Adoption à l'unanimité (25 voix).

8. Communications du Maire - Article 2122-22 délégations du Conseil au Maire

Décision	Objet	Titulaire	Montant
Décision 2018-0008 Du 21 février 2018	Prestation de lutte contre les rats musqués et les taupes	Société Réagir 683 Rue de Derrière LESTREM	2 325,00 € HT 15 passages par an

Monsieur le Maire indique que beaucoup de rats sont constatés dans les fossés près de chez Ardo.

Décision 2018-0009 Du 22 février 2018	Travaux salle LEKEUX LOT 5	SARL DUyme Rue Bokstraete Zi de la Gare STEENBECQUE	4 750,00 € HT
--	-------------------------------	--	---------------

Monsieur le Maire informe qu'une subvention a été octroyée par la FDE pour ces travaux.

Décision 2018-0010 Du 23 février 2018	Régie Municipale d'avances et de recettes pour l'organisation des manifestations – Modifications des produits recouverts et des avances faites		
--	--	--	--

Il s'agit d'une modification du fonds de caisse.

Décision 2018-0011 Du 22 février 2018	Maintenance des serveurs informatique Ecole Varet et Centre informatique	M2S 134 rue Jean-Baptiste Defernez LIEVIN	840 € HT 15h /an
--	--	--	---------------------

Il s'agit du QUARTZ, qui gère toutes les entrées du réseau pour l'école et ainsi sécurise l'accès internet pour les enfants.

Ce service avait un coût de 2 500 €. Après négociation avec un nouveau prestataire le coût est désormais de 840 €.

Décision 2018-0012 Du 19 Mars 2018	Supports de communication Fraiz'Tival	Imprimerie HECHTER Parc du Pilastre Vendin Les Béthune	183 € HT 10 000 flyers 580€ HT 2 500 brochures 20 pages 627 € HT 2 500 brochures 24 pages 185 € HT 5 affiches 120x160 98 € HT 40 affiches A2 64 € HT 40 affiche A3 45 € HT 40 affiches A4
---------------------------------------	--	--	--

Monsieur Jean-Luc FACHE demande si ces dépenses sont reprises dans le budget des fêtes.

Monsieur le Maire indique qu'effectivement cela est repris dans le budget de la commission des fêtes. Lors de la dernière réunion de cette commission Monsieur BONVARLET a présenté les actions menées. Monsieur le Maire a sollicité qu'un compte rendu soit présenté lors du prochain Conseil Municipal.

Monsieur le Maire ajoute que la municipalité est super contente de la fête de la Fraise car cette fête est financée par de nombreux prestataires, plus d'animation sont faites et cela attire de nouvelles activités pour cette occasion.

Monsieur le Maire précise qu'hier il était sur RADIO PLUS, avec le Grand Maître des Chevaliers de la Fraise.

Décision 2018-0013 Du 21 mars 2018	Séjour Colonie Vacances 6 – 17 ans	OCEANE VOYAGES JUNIORS 215 rue P Mauroy LILLE	Par personne : Flumet 795 € TTC Combloux 795 € TTC Saint Gervais 825 € TTC Le Lonzac 940 € TTC Abondance 960 € TTC St Georges de Didonne 990 € TTC
---------------------------------------	---------------------------------------	--	---

Chaque transport sera assuré en TGV.

Monsieur Jean-Luc FACHE demande si le choix du lieu est fait ensuite.

Madame Marie-Aurélien WATTELLIER explique qu'il s'agit d'un marché dans lequel devait être proposés trois séjours pour l'hiver et trois séjours pour l'été avec des activités variées dans la tranche d'âge 6-17 ans.

Au fur et à mesure des séjours le choix est fait dans ces propositions. Pour cet été la destination St Georges de Didonne a été retenue.

Décision 2018-0014 Du 22 mars 2018	Repas des Aînés	ENTREMETS TRAITEUR 30 rue Poterne Béthune	5 871 € TTC
Décision 2018-0015 Du 27 mars 2018	Bail garage AI 258 allée des Ecoles-	FLOCTEL Denis	54,06 € /mois. Durée de trois ans renouvelable

	Reconduction		deux fois.
Décision 2018-0016 Du 4 avril 2018	Location Entretien photocopieurs	RICOH France 7/9 avenue R Schumann RUNGIS	1 450,21 € HT/trimestre

Monsieur le Maire indique que la commune est en litige avec l'ancien prestataire, car il facture suite à la reprise des photocopieurs une somme insupportable. Le percepteur sera consulté si nécessaire sur les différentes propositions de l'époque.

9. Informations

- Une course cycliste traverse Violaines ce samedi. Nous avons été prévenus tardivement. Nous avons eu cette information car une personne était à la recherche d'un site pour faire atterrir un hélicoptère sur la commune. La Police contactée a signifié que rien n'était concerté.

Monsieur Jean-Jacques GODSENS explique que quelques jours avant les 4 jours de Dunkerque un courrier a été reçu sans aucune précision de l'intitulé de la course. Il y a eu alors confusion avec les 4 jours de Dunkerque.

Monsieur le Maire indique que pour les 4 jours de Dunkerque c'est 4 réunions de travail. Le passage des 4 jours de Dunkerque sur la commune crée une animation, les commerçants ont bien travaillé.

Normalement l'accueil de ce type de manifestation doit être anticipé. La Préfecture contactée a dit que cette course était financée par les Hauts de France et qu'il fallait l'accueillir. L'organisateur a indiqué qu'il avait 7 motards de la garde républicaine pour la gestion de la circulation si nécessaire. La caravane est prévue à 13h06 et les coureurs 14h10.

- Une réunion sur la fibre va se tenir prochainement. La situation des armoires a été définie. Le déploiement aura lieu en 2019. Sur Auchy les Mines, c'est SFR qui déploie la fibre.

Monsieur le Maire explique qu'au départ SFR avait été retenu par l'agglomération pour le déploiement de la fibre sur son territoire. Cette société a refusé de reprendre l'agglomération car elle était rachetée par Numéricâble. Le Président dit que c'est orange qui déploie. Des appels de SFR sont reçus car ils veulent déployés sur Violaines. La commune a décidé de rester avec Orange prestataire choisi par l'agglomération. Dans les communes qui ont choisies SFR il y aura un double réseau. Les sites des armoires seront proposés par l'agglomération.

- Madame Chantal PRONNIER demande s'il est possible d'obtenir des informations sur les ouvertures et fermetures de classes.

Monsieur le Maire informe qu'il y a une fermeture de classe actée pour l'école maternelle. Suite à sa demande d'audience auprès du directeur d'académie, il a été reçu par le Directeur Adjoint. Suite à cela il a fait venir en Mairie Monsieur DAGBERT, l'Ancien Président du Département et Sénateur du Pas-de-Calais. Ce dernier a écrit au Directeur académique. Il manque 22 élèves pour pouvoir garder une classe à Violaines. Le lotissement est malheureusement responsable avec le dépôt de Bilan de la société. Le Directeur d'académie s'est engagé à maintenir la classe si les effectifs sont là et même ouvrir la classe en cours d'année si nécessaire. La crèche dans l'école a été évoquée. Le Ministère de la cohésion sociale a été contacté, un chargé de mission a fait part de son intérêt sur l'articulation entre la crèche et la petite enfance. Aujourd'hui la scolarisation des enfants de trois ans est actée. Il y a aujourd'hui un cruel manque d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans.

Madame Chantal PRONNIER demande pour l'ouverture de classe en primaire s'il s'agit d'un CP, d'un CE1 ou d'une autre classe.

Monsieur le Maire indique que pour l'instant cela n'est pas connu. Les effectifs des classes seront connus après le prochain conseil d'école.

Madame Chantal PRONNIER dit qu'il y a deux grosses classes en maternelle.

Monsieur le Maire répond que c'est 4 grosses classes. Il y a 120 enfants en maternelle.

Madame Chantal PRONNIER dit que les deux classes qui arrivent en CP sont assez grosses. Il y a environ 60 enfants.

Monsieur le Maire indique qu'il y a 60 enfants qui arrivent en CP et 44 qui entrent en maternelle.

Madame Chantal PRONNIER dit que des CP à 30 élèves cela est beaucoup.

Monsieur le Maire dit qu'il y a aussi une erreur politique, le doublement des CP car cela ne fait pas changer le comportement et l'organisation. Il faut avant tout un suivi des enfants par les parents. Le Directeur Académique dit qu'avant tout se sont des comptables. Monsieur le Maire trouve dommage que l'on demande aux communes d'investir et de promettre des subventions et ensuite de fermer une classe. Si le lotissement était complet il y aurait des demandes d'inscriptions aux écoles.

Il y a sur ce lotissement des logements qui ont été vendus par des propriétaires privés et il y a 4 ou 5 enfants qui arrivent à l'école maternelle.

Sans compter toute la politique qu'il y a sur la garde de la jeune enfance. Il y a des parents qui se battent pour que leurs enfants handicapés soient accompagnés.

Monsieur le Maire dit qu'il a fait venir plusieurs structures du handicap pour monter un projet. Quand on voit que des personnes handicapées de 60 ans sont dans des maisons de retraite ou des MAPAD cela est scandaleux. J'ai souhaité qu'une structure soit mise en place à côté du bégainage pour accueillir des handicapés de 60 ans à 75 ans. Il n'a reçu aucune réponse ; Tous les handicapés sont accueillis en Belgique et nous payons des belges pour que nos enfants handicapés soient gardés dans leur pays alors que nous pourrions créer de l'emploi dans ce secteur. C'est une honte. Avant la commune achetait des fournitures de bureau auprès d'ateliers spécialisés pour compenser la contribution au handicap. Sur la commune il y a quatre enfants qui sont accueillis dans la structure du Beaumarais. La commune verse 200 € par enfants pour aider l'IME car c'est un bonheur de voir que ces enfants soient pris en charge par une structure. Lors de la commission DSP nous en parlions au travers de la considération vis à vis du handicap par l'une des structures.

Le prochain conseil municipal se tiendra début juillet.

La fête de la Fraise début juin.

Monsieur le Maire remercie tous les bénévoles qui ont participé aux 4 jours de Dunkerque car cela était une belle image de la commune.

Séance levée à 20h00.